

Ministère
de la Guerre.

Republique Française

Service intérieur

Act pour la France
LE MINISTRE DE LA GUERRE
par délégation :
Le Chef du Bureau des Archives Administratives

3^e Bureau.

Par ordre du Ministre de la Guerre,

Archives administratives.

Le Chef du Service Intérieur

Certifie qu'un procès verbal de déclaration de décès déposé aux Archives de la Guerre est conçu ainsi qu'il suit :

Pour extrait :

Aujourd'hui seize Octobre, Mil neuf cent quatorze à Vermelles (Pas de Calais) devant nous Gabriel Constant sous lieutenant, Officier de l'état civil, au 296^e rég^t d'Inf^{te} sont comparus les témoins Lombardi Elio, sergent major au 296^e rég^t d'Inf^{te}, 21 ans, sans parenté et Brassier Raoul soldat de 2^e cl. au 296^e rég^t d'Inf^{te}, 24 ans, sans parenté lesquels nous ont déclaré que le soldat de 2^e classe Denah Adrien Teycherie, au 296^e Rég^t d'Infanterie n^o m^e 02291, Fils de Jean Joseph et de Denah Marguerite né le vingt-six janvier, Mil huit cent quatre vingt sept à Rogalle, canton d'Orst (Crique) est décédé à Vermelles (Pas de Calais) le Seize Octobre, Mil neuf cent quatorze Tué à l'ennemi.

L. H.
Vérifié :
Le Sous-Chef.

De tout quoi, nous avons dressé le présent procès verbal, qui a été signé par nous et les témoins après lecture faite.

L'Officier de l'état civil
signé: G. Constant

Vu par nous Plos Charles. Adjoint à l'Int^{ce} de la 58^e D.R.
signé: Plos

En foi de quoi le présent Certificat a été délivré pour servir et valoir ce que de raison.

Fait à Paris, le vingt cinq décembre mil neuf cent quinze

(La date doit être portée sur toutes lettres.)

Délivré
sans aucun frais
à Monsieur le Maire
de
Rogalle
(Crique)
en réponse à sa demande,
enregistrée n^o s. 340 H³

[Signature]